

Napster conclut un accord avec auteurscompositeurs et éditeurs de musique.

Le site d'échange gratuit de musique en ligne Napster est parvenu à un accord à l'amiable avec les auteurs-compositeurs et éditeurs de musique américains. Ce texte prévoit le paiement par Napster de 28 millions d'euros (185 millions de francs) aux créateurs de musique et titulaires des droits d'auteur pour l'utilisation, sans autorisation, de leur musique dans le passé. Napster fera par ailleurs une avance de 11 millions d'euros (72 millions de francs) pour l'utilisation de chansons dans le cadre de son futur service payant. Un tiers de ces sommes ira aux auteurs-compositeurs et deux tiers aux maisons de disques, propriétaires des droits d'auteur.